



HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSEES HONORAIRES TTC ⁽¹⁾

VENTE	MODALITES	A LA CHARGE DE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appartement / Maison 	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 100 000 € 6 000 € - De 100 001 € à 150 000 € 7 % - De 150 001 € à 250 000 € 6 % - De 250 001 € à 450 000 € 5 % - Supérieur à 450 001 € 4 % 	<ul style="list-style-type: none"> vendeur vendeur vendeur vendeur vendeur
Local commercial / Fonds de commerce		
▶ Terrain	10 %	vendeur
▶ Garage / Parking	10 %	vendeur
LOCATION	MODALITES	A LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
- entremise et négociation	<ul style="list-style-type: none"> - Studio 150 € - F2, F3, F4, F5 et plus 200 € - Maison 200 € 	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ⁽²⁾	6 € du m ² 6 € du m ²	bailleur locataire
	3 € du m ² 3 € du m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ⁽²⁾	3 € du m ² 3 € du m ²	bailleur locataire
▶ Locaux commerciaux		
▶ Locaux professionnels		
▶ Bureaux	Montant d'un loyer	bailleur
- négociation	Montant d'un loyer	locataire
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Garage / Parking		
- négociation	200 €	50 % bailleur 50 % locataire
- état des lieux		
- rédaction de bail		
ACHAT	MODALITES	A LA CHARGE DE
▶ Mandat de recherche	5 %	acquéreur
AVIS DE VALEUR (sauf si suivi d'un mandat)	MODALITES	A LA CHARGE DE
▶ Maison	- Forfait 200 € (offert si mandat signé avec l'agence)	demandeur
▶ Appartement	- Forfait 150 € (offert si mandat signé avec l'agence)	demandeur



SAS au capital de 10 000 €
SIRET RCS Mulhouse
N°45089857200018
Représentée par M. Stéphane
ZWINGELSTEIN titulaire de la
carte professionnelle n°CPI 6802
2016 000 004 400 « transactions
sur immeubles et fonds de
commerce » délivrée par la CCI de
Mulhouse

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire